



Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine
www.braqueallemand-cfba.com

Pour être classé dans la REGULARITE STANDARD :

suivant règlement adopté en réunion de comité le 08 Juin 2019 à Douzains (47).

Avoir participer à cinq expositions minimums et avoir été jugé par cinq juges différents sur l'ensemble des expositions Internationales (CACIB) ou Nationales (CACS) de France, comprenant obligatoirement une participation à la Nationale d'Élevage, à une Régionale d'Élevage ou au Championnat standard SCC.

Dorénavant, toutes les expositions Françaises pourront accueillir des Spéciales.

Toutefois seules les expositions dont le titre de Spéciale Braque Allemand figurera sur les résultats envoyés par la Société Centrale Canine seront prises en compte en tant que telles.

La Nationale d'Élevage ou la Régionale d'Élevage pouvant être jugée collégialement, il ne sera pas tenu compte de la composition nominative du jury.

Le chien doit avoir été dépisté pour l'EBJ et VW2, et être non porteur par tests directs ou par filiation DNA compatible enregistrée auprès de la SCC,

Vous devez aussi faire la radiographie des hanches de votre chien, il doit être Dysplasie A ou B.

Condition de participation : le propriétaire du ou des chiens doit être adhérent à jour de cotisation pour l'année concernée ainsi que pour l'année de parution dans une de nos revues.

	Expositions	Expositions Spéciales	Championnat SCC	Nationale d'Élevage	Régionale d'Élevage
CACIB	10	20	30		
RCACIB	8	16	24		
CACS	10	20	30	30	
RCACS	8	16	24	24	
1 ^{er} exc	6	12	18	18	18
Exc	4	8	12	12	12
Tb	2	4	6	6	6

Pour chaque exposition, les points ne sont pas cumulatifs.

Seuls sont pris en compte les points de la récompense la plus élevée.

La valeur en points du 1^{er} excellent sera attribué à tous les chiens Classe Champion de la Nationale d'Élevage, de la Régionale d'Élevage ou du Championnat SCC.

Les 5 meilleurs résultats en valeur de points seront retenus pour le classement. Les éventuels ex-aequo seront départagés avec le 6^{ème} meilleur résultat, et si nécessaire le 7^{ème}, etc... Dans ce cas de figure il ne sera pas tenu compte du juge : ce qui veut dire qu'il peut s'agir d'un juge déjà nommé dans les 5 premiers résultats. Le nombre de points obtenus au total permettra de déterminer le vainqueur.

La commission standard

***Siège Social : chez Mme Dominique Vessella - Le Vachot - 01320 CHATILLON LA PALUD
Tél. 07 89 61 96 72 - e-mail : d.vessella@orange.fr***